



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE**  
**2005, RUE DE L'ÉGLISE**  
**ST-LÉANDRE (QUÉBEC) G0J 2V0**

**TÉLÉPHONE : (418) 737-4973 / TÉLÉCOPIEUR : (418) 737-4876**

**Avis au Public**

Rôle triennal 2e Année

**Avis au public** est par les présentes donné, par André Marcil, greffier – trésorier de la Municipalité de Saint-Léandre.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation pour les années 2023, 2024 et 2025 a été déposé au bureau du soussigné au 2005 rue de l'Église, Saint-Léandre, Québec G0J 2V0, le vendredi 15 septembre 2023.

Que pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la Municipalité de Saint-Léandre, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut-être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagné du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au 2005, rue de L'Église, Saint-Léandre, Québec.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli, ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Saint-Léandre ou la M.R.C. de la Matanie au *158 rue Soucy, 2e étage, Matane, Québec G4W 2E3* à l'attention du Secrétaire de la MRC ou de la Municipalité.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ, ce 18<sup>e</sup> jour de septembre 2023

  
André Marcil, directeur général  
Municipalité de Saint-Léandre